

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un parc d'activités (usage tertiaire, bureaux, restaurant d'entreprises) sur la rue de la ligne de l'est, à Villeurbanne (69).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Vinci Immobilier Entreprise

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane Raymond

STEPHANE

REYNAUD

RCS / SIRET

4 2 8 1 1 5 7 5 2

Forme juridique

SNC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 sous-catégorie a	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (SDP) au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager un ancien site industriel pour y construire un parc d'activités :

- Il y aura conservation, réhabilitation et requalification d'un ancien bâtiment industriel (Lots I, J, K, L) :

- structures conservées partiellement (par exemple la charpente en partie dénudée)

- bâtiment creusé pour créer de grands volumes et des espaces lumineux / végétalisés

- surface de plancher totale de 5 960 m<sup>2</sup> dédiés à un restaurant inter entreprise, un pôle service et co-working, un showroom professionnel

D'autre part, il y aura la construction de bâtiments neufs en R+2 sur un sous-sol (Lots A à H) pour une surface de plancher de 20 050 m<sup>2</sup> divisibles, dédiés à des activités de production (grande hauteur dalle à dalle du rez de chaussée - 6,5 m), un laboratoire et des activités tertiaires.

Le projet réinstallera des espaces verts, avec la plantation d'espèces en pleine terre : arbres, arbustes, espèces prairiales, massifs, plantes grimpantes.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'aménagement du parc d'activité a pour objectif de prendre en compte l'environnement géographique structurant de l'îlot et de concevoir le projet en fonction des enjeux sociétaux. Il s'agit de répondre à la demande du tissu économique de la métropole de Lyon pour des locaux dédiés à des activités de production (« nouvelles technologies » mais aussi activité traditionnelle) et à des activités tertiaires avec les lignes directrices suivantes :

- Répondre aux besoins de mobilité, à la qualité de la connectivité et performance du nouvel ensemble immobilier.
- Garantir une qualité vie aux salariés est aussi une grande préoccupation ; la place au vert sera un atout du parc d'activité.
- Guidé par un enjeu environnemental : limiter l'impact carbone, favoriser l'économie circulaire, obtenir un label BREEAM et Smart&grid city
- Garder la mémoire du site : une trace de l'histoire industrielle sera présente dans le nouveau programme en conservant et adaptant un des bâtiments.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Démolition d'une partie des bâtiments industriels existants, décaissage des revêtements de surface : à partir de décembre 2021
- Démarrage des travaux de terrassement et de construction : avril 2022
- Fin des travaux : prévue pour décembre 2025

Les travaux seront effectués par tranches, déclenchées en fonction de la commercialisation des lots.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le site accueillera :

Dans les bâtiments : des activités secondaire et tertiaire (ateliers, bureaux, services, restaurant d'entreprise, showroom). Les salariés et les visiteurs seront les usagers du site.

En zone non bâtie : un cheminement piéton, des voiries et stationnements, et des espaces verts.

Les locaux seront entretenus par les propriétaires et/ou les locataires, et les espaces communs gérés dans le cadre d'une ASL. Le porteur de projet recherche un partenariat pour apporter du service sur le site (conciergerie à la carte par exemple).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Vinci Immobilier Entreprise a déposé un permis d'aménager le 15/06/2020 auprès de la mairie de Villeurbanne. Compte-tenu de la mise en évidence d'anciennes installations Classées pour la protection de l'Environnement au droit du site, et du changement d'usage, une attestation de prise en compte de la pollution (ATTES) est nécessaire pour justifier de la prise en compte de l'état du site et du nouvel usage envisagé dans le cadre de l'aménagement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de plancher des bâtiments neufs (Lots A à H) :	20 050 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher du bâtiment réhabilité (Lots I à L) :	5 960 m <sup>2</sup>
- Surface totale tènement :	21 268 m <sup>2</sup>
- Surface imperméabilisée :	18 096 m <sup>2</sup>
- Surface des espaces verts en pleine terre :	3 493 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

rue de la ligne de l'Est  
69100 VILLEURBANNE

Parcelles cadastrées n°81 et 83,  
section CH

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4°5'7"67"N Lat. 04°90'57"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :  
Villeurbanne

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve au sud-ouest à 1,2 km de la ZNIEFF de type II n°820004939 dénommée "Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses îles et ses brotteaux à l'amont de Lyon", et à 3,8 km au sud-ouest de la ZNIEFF de type I n°820031396 du "Bassin du Grand Large".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première zone couverte par un arrêté de protection de biotope se situe à environ 3,5 km au nord du site. Il s'agit de la zone "Iles de Crépieux Charmy", zone n° FR3800687.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) de l'Etat dans la métropole de Lyon et le département du Rhône (2015-2018), approuvé par arrêté préfectoral le 03/11/2015. Le niveau sonore du bruit routier (indicateur Lden) au droit du site est évalué entre 55 et 65 dB(A). La ligne de chemin de fer est située en bordure nord du site. Le niveau sonore du bruit ferroviaire (indicateur Lden) y est compris entre 55 et 70 dB(A).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites classés monuments historiques sont présents sur la commune de Villeurbanne: - La "Villa Lafont", inscrite par arrêté du 29/04/1991, situé à 1,8 km à l'ouest du site ; - L'hôtel de ville de Villeurbanne, inscrit par arrêté du 29/04/1991, situé à 1,5 km au nord-ouest du site.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas concerné par une zone potentiellement humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne est concernée par deux PPRN: - Le PPRI du Grand Lyon-Rhône Saône, approuvé le 02/03/2009, sous la référence 69DDT20080006 ; - Villeurbanne dispose également d'un Plan de Surface Submersible PSS approuvé le 16/08/1972, sous la référence 69DDT20080006. Le site est situé en dehors de tout zonage. - La commune de Villeurbanne n'est concernée par aucun PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 site BASIAS est référencé au droit du site : • Site RHA6900250 Sté des Transports DURAND anc. Sté Acomat anc. Entreprise Joya Chabert anc. Cie Industrielle des Pétroles anc. FOURCHET FILS Ainé Par ailleurs des investigations ont révélé la présence ponctuelle d'hydrocarbures dans les sols à proximité de cuves enterrées, et la présence de composés volatils dans les gaz du sol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne se situe à environ 1,2 km de la zone de répartition des eaux n° 40 (eaux souterraines).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à un peu plus de 3,5 km au nord du site. Il s'agit des Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage, référencé : FR8201785, directive habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera effectué, le site sera raccordé au réseau d'eau potable public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura une incidence, très faible, sur les masses d'eaux souterraines, avec l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (aujourd'hui le site est presque entièrement imperméabilisé). Au vu de la profondeur des masses d'eaux souterraines au droit du site (environ 15 m) un effet barrage lié aux niveaux de sous-sol n'est pas suspecté.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements en pleine masse sont prévus. Un excédent d'environ 8 100 m3 de matériaux sera évacué.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'apport de remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements. Le site étant déjà artificialisé, le nouveau projet aura peu d'impact sur la biodiversité existante. Le projet prévoit par ailleurs la création d'espaces verts sur un site aujourd'hui presque entièrement imperméabilisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les eaux pluviales infiltrées à la parcelle, le projet n'engendrera pas d'effluents dans le milieu naturel, et n'est pas susceptible d'impacter la zone Natura 2000 la plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF (type II) la plus proche est située à environ 1,2 km au nord-est du site. Elle est située suffisamment loin pour que le dérangement engendré par les travaux ne puisse l'impacter. De plus, hormis les eaux pluviales infiltrées, aucun effluent ne sera rejeté dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va recréer des espaces verts, plus favorables à la biodiversité urbaine que le site actuel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de 10 km de la commune de Villeurbanne. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est recensée dans la commune de Villeurbanne. Le projet n'est concerné par aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne, est concernée par des risques d'inondation, toutefois le projet est situé en dehors des zonages réglementaires.  - Exposition au risque sismique: faible ; - Risque lié au retrait et gonflement des argiles: faible ; - Risque de remontée de nappe dans les sédiments: nul ; - Risque potentiel Radon: faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des investigations sur site ont révélé la présence ponctuelle d'hydrocarbures dans les sols à proximité de cuves enterrées, et la présence de composés volatils dans les gaz du sol. Toutefois, l'évacuation des terres polluées et les mesures d'aménagement prévues (recouvrement des surfaces, mise en place de canalisations aux normes) rendent le site compatible d'un point de vue sanitaire avec l'usage envisagé.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du trafic sera engendré de manière temporaire en phase travaux : un plan de circulation sera établi avec la commune. En phase d'exploitation le trafic camions est estimé à 7/jour (probablement inf. au trafic de la dernière période d'exploitation - entrepôt logistique). Il est attendu environ 800 employés et 50 visiteurs journaliers : le trafic sera toutefois réduit grâce au réseau de transport en commun, et par les facilités offertes par le projet aux circulations douces (piétons, vélos). Le nombre de stationnements est conforme au PLU.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des bruits seront engendrés de manière temporaire lors de la phase de travaux : des mesures seront prises pour limiter les nuisances au voisinage. Le projet comprend des bureaux, peu générateurs de bruit (hormis liés au trafic routier), et des ateliers de production qui pourraient générer du bruit. Les bâtiments seront conçus avec une isolation sonore efficace, pour limiter les bruits éventuellement émis par les ateliers, mais aussi pour isoler les employés et visiteurs des bruits extérieurs (voie ferrée).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités secondaires et tertiaires envisagées ne seront a priori pas génératrices d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des lampadaires seront installés dans l'enceinte du projet. Au vu de l'emplacement du projet dans la commune de Villeurbanne, les émissions lumineuses apportées par le projet peuvent être considérées comme étant très faibles.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des émissions de poussières seront engendrés de manière temporaire lors de la phase de travaux : des mesures seront prises pour limiter les nuisances au voisinage (nettoyage, aspersion, etc.).</p> <p>Le projet comprend des bureaux et des ateliers de production fermés, qui n'émettra pas de rejet dans l'air (hormis liés au trafic routier).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales prévoit la mise en place de noues - tranchées infiltrantes et de 3 bassins de rétention - infiltration, d'un volume de 728 m3. Les eaux pluviales seront donc infiltrées à la parcelle sans rejet au réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sanitaires des bâtiments seront raccordées au réseau d'eaux usées de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera la production de déchets : gravats de démolition, terres excavées polluées. Ces déchets seront triés, revalorisés si possible, ou éliminés en fillère adaptée.</p> <p>Les déchets engendrés par le chantier de construction seront gérés par la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Le projet engendrera des déchets (ménagers, DIB) en phase d'exploitation qui seront gérés par les entreprises travaillant sur les lieux.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intégrera dans son environnement et conservera une partie de l'histoire industriel du site. D'autre part, la disposition des bâtiment et des extérieurs a été réfléchi en commun avec le bureau d'études VRD, le paysagiste et l'architecte. Elle a été conçue en intégrant des patios, des noues végétalisées sur les parcours piétonniers, un alignement d'arbres etc. qui créeront des ilots de verdure et de fraîcheur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant anciennement un site industriel, le projet de construction comprenant des bureaux engendrera une modification d'usage avec une part d'activité tertiaire. Néanmoins, d'après le PLU Grand-Lyon, le site d'étude est situé en zone UE11. Cette zone regroupe les espaces qui accueillent des activités économiques de production, qu'elles soient artisanales ou industrielles. L'implantation de bureaux et d'activités de service est possible dès lors qu'une mixité fonctionnelle est conservée.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les pollutions historiques liées à l'ancienne activité industrielle du site seront gérées : voir l'ATTES jointe au dépôt du permis d'aménager et en annexe au présent formulaire.

En concertation avec la Métropole de Lyon, une réflexion a été menée pour optimiser le trafic et éviter le flux de camions vers la rue Jules Guesde (zone pavillonnaire) : les camions (qui desserviraient les activités de production) ne circuleraient que dans la rue de la ligne de l'Est (entrée et sortie). L'accès situé rue Jules Guesde sera réservé aux véhicules légers et interdit aux poids-lourds.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de construction peut être dispensé d'étude d'impact :

Le projet se situe en zone artificialisée au sein de parcelles ayant un faible intérêt écologique. Des espaces verts seront créés. L'incidence sur les eaux pluviales sera prise en compte et des ouvrages sont prévus. Le projet aura un impact modéré sur les milieux naturel et physique. Les aléas et risques naturels sont faibles et seront maîtrisés par les dispositions constructives prévues. Le bruit, le trafic et les rejets dans l'air seront maîtrisés au moment des travaux, et faibles ensuite (modéré pour le trafic). Aucun impact n'est à prévoir sur le patrimoine architectural et paysager. Les impacts du projet dans son ensemble sont donc faibles à modérés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : étude historique et documentaire : description de l'environnement naturel et humain du site Annexe 8 : ATTES : attestation de prise en compte de l'état environnemental du site et de l'usage envisagé dans le projet d'aménagement Annexe 9 : plan et vues de la réhabilitation du bâtiment industriel Annexe 10 : cartes de bruit Annexe 11 : programme et plan des travaux (permis d'aménager pièce PA8) Annexe 12 : plan paysager

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

lyon

le,

le 10/07/2020

Signature

insérer une  
signature en  
cliquant ici

**SNC VINCI IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

RCS Nanterre 428 115 752

c/o VINCI IMMOBILIER PROMOTION

19 Quai Perrache - CS 50145

69286 LYON CEDEX 02

ant sur le cadre ci-dessus

